

Programme de rééquilibrage du lit de la Loire (Nantes – Les Ponts-de-Cé)

Compte-rendu de la réunion avec les acteurs du territoire du 29
mars 2018 à Sainte-Luce-sur-Loire

La réunion a duré 2 heures et a réuni 45 participants.
15 interventions du public

En tribune pour Voies navigables de France (VNF) :

- Séverine GAGNOL, cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire
- Claire PERARD, cheffe du pôle Etudes Techniques Plan Loire

Dans la salle :

- Emmanuelle ALBERT, garante de la concertation
- Régis LE QUILLEC pour l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- Sylvain CERISIER pour le GIP Loire Estuaire
- Valérie SIMON pour le Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire
- Damien MASINSKI pour la Région des Pays de la Loire

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture
2. Présentation du programme
3. Échanges avec la salle
4. Clôture de la réunion

Diaporama en annexe

1. Ouverture

Jean-Guy ALIX, maire de Sainte-Luce-sur-Loire, souhaite la bienvenue aux participants et salue la présence des maires de Basse-Goulaine et de Thouaré-sur-Loire. Il souligne les enjeux importants du programme de rééquilibrage de la Loire, parmi lesquels la rehausse du niveau du fleuve pour permettre la navigabilité en amont et face au village de Bellevue, ainsi que pour redonner son caractère insulaire à l'île Clémentine. Il souhaite que chacun puisse être rassuré quant aux effets du programme sur les risques d'inondations.

Séverine GAGNOL, VNF, présente l'Unité territoriale d'itinéraire (UTI) Loire de VNF qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Elle indique que cette réunion avec les acteurs du territoire est préalable à la concertation publique qui commence officiellement le 30 mars 2018. Elle présente les partenaires de VNF pour la mise en œuvre du projet de rééquilibrage du lit de la Loire, dont des représentants se trouvent dans la salle : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire, le GIP Loire Estuaire. Elle présente Emmanuelle ALBERT, la garante de la concertation, puis le déroulé de la réunion.

Emmanuelle ALBERT, garante de la concertation, précise qu'elle a été désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP) avec Alain RADUREAU. Leur rôle est de :

- constituer un intermédiaire neutre et indépendant entre le public et le maître d'ouvrage ;
- veiller à ce que la concertation permette l'information et l'expression du public en respectant des principes de transparence, d'équivalence et d'argumentation ;
- observer et rendre compte du bon déroulé de la concertation en étant présents à toutes les réunions publiques et en rédigeant un rapport qui sera rendu public et sera une pièce de l'enquête publique ;
- être un moyen de recours au cas où un participant estimerait que les conditions du bon déroulement de la concertation ne sont pas respectées.

Elle souligne le fait que les garants n'ont pas vocation à se prononcer sur le fond du projet.

Séverine GAGNOL, VNF, présente les outils d'information du public mis en place dans le cadre de la concertation ([site internet du Contrat pour la Loire et ses Annexes](#), exposition, dépliant d'information, dossier de concertation, 7 réunions publiques), et les outils d'expression proposés (7 réunions publiques, [formulaire de dépôt d'avis sur le site internet du CLA](#), coupon T détachable des dépliants). Elle précise que l'ensemble des contributions reçues fera l'objet d'un compte-rendu.

2. Présentation du programme

Un film de présentation générale du programme est projeté, qui revient sur l'historique du projet et du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA).

Séverine GAGNOL, VNF, présente ensuite le contexte du projet (*cf. diaporama*) :

- Le profil de la Loire avant et après les aménagements des 19^e et 20^e siècles ;
- Les incidences de ces aménagements sur la Loire ;
- La réflexion engagée depuis 20 ans pour aboutir à la définition d'une stratégie d'intervention sur la Loire ;
- L'étape actuelle : la concertation qui s'ouvre, les études en cours jusqu'à la fin d'année, une nouvelle phase d'études qui aura lieu en 2019 avec l'objectif d'une enquête publique fin 2019.

Claire PERARD, VNF, présente les caractéristiques du programme d'intervention porté par VNF et soumis à la concertation (*cf. diaporama*) :

- Le territoire du projet ;
- Les principes généraux d'intervention (remodelage des épis, réouverture de bras secondaires, création d'un ouvrage à Bellevue) ;
- Le secteur d'intervention entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes – Le Fresne-sur-Loire ;
- Le secteur d'intervention entre Anetz et Oudon ;
- Le secteur d'intervention de Bellevue à Sainte-Luce-sur-Loire
- Les effets attendus du projet sur la rehausse du fond du lit et de la ligne d'eau d'étiage, sur les risques d'inondation, sur le fonctionnement de l'estuaire, sur les usages de la Loire (navigation, pêche, paysages, accès aux îles et infrastructures), sur les vitesses d'écoulement de la Loire, sur les écosystèmes.

Séverine GAGNOL, VNF, présente la mise en œuvre du programme (*cf. diaporama*) :

- Son inscription dans le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) ;
- Le calendrier ;
- Le coût et le financement ;
- Les partenaires.

3. Échanges avec la salle (en grisé les réponses de la maîtrise d'ouvrage)

Alain VEY, maire de Basse-Goulaine, s'inquiète des incidences du projet sur la levée de la divatte et les aménagements réalisés par le Département.

Séverine GAGNOL, VNF, confirme que le sujet de la levée de la divatte a été bien identifié. Elle rappelle que le rehaussement du niveau des inondations est estimé inférieur à 3 ou 7 cm dans ce secteur, selon les variantes d'aménagement envisagées à Bellevue. Elle indique que le niveau d'inondation atteint par une crue type 1982 laisserait une revanche d'environ 1m50 par rapport à la crête de la levée. Le prolongement des études va permettre de prendre en compte les études de danger de la levée de la divatte qui sont en cours de finalisation.

Arnaud LECOUSTRE, commandant du Loire Princesse pour Croisi'Europe, interroge VNF sur l'opportunité du projet car il estime qu'il suffit d'entretenir les aménagements tels qu'ils ont été réalisés il y a 50 ans, puis de laisser faire la nature.

Séverine GAGNOL, VNF, rappelle les objectifs du programme et précise que les ouvrages réalisés au 19^e et 20^e siècles avaient pour but de favoriser la navigation pour le transport de marchandises. Aujourd'hui, il n'y a plus de transport de marchandises sur la Loire qui s'est orientée davantage vers le tourisme, et dont le Loire Princesse en est un symbole. Elle précise que les aménagements réalisés pour la navigation ont déséquilibré le fonctionnement écologique de la Loire en amont de Nantes, et que le territoire s'est mobilisé pour engager une réflexion visant à retrouver un meilleur équilibre pour la Loire .

Laurence LE ROY, Syndicat mixte Loire et Goulaine, demande où en est la proposition de mettre en place des piézomètres dans la vallée maraîchère pour suivre le rehaussement de la ligne d'eau. Elle souhaite aussi savoir si l'abaissement de la basse mer en aval de Bellevue est valable pour tous les coefficients de marée. Enfin elle s'inquiète du risque de déplacement du bouchon vaseux qui pourrait impacter à l'aval l'alimentation en eau du marais de Goulaine.

Claire PERARD, VNF, explique que l'abaissement du niveau d'eau à l'aval en étiage est constaté au plus bas de de la basse mer, donc pas au moment où l'alimentation en eau du marais de Goulaine se fait. Le projet ne modifie pas le niveau de la marée haute. Elle indique que le bouchon vaseux ne sera pas déplacé par le projet. Sa masse devrait varier de quelques centimètres dans le secteur nantais, mais pas davantage que les variations journalières actuelles. Elle précise que le modèle de l'estuaire de la Loire va de nouveau être mobilisé pour évaluer l'impact à long terme. Au sujet des piézomètres, elle confirme qu'ils n'ont pas encore été installés, que VNF en étudie aujourd'hui la faisabilité et reviendra vers le Syndicat mixte à ce sujet.

Régine BUNY, FNE des Pays de la Loire, demande si les impacts du changement climatiques sont pris en compte dans le projet, en particulier les phénomènes violents tels que les fortes précipitations ou les submersions marines.

Séverine GAGNOL, VNF, indique que le changement climatique sera intégré aux études à venir, notamment pour prendre en compte le rehaussement des niveaux marins et l'évolution des étiages.

François COLSON, Conseil de développement lucéen, relève que les modélisations se sont faites sur la base de la crue de 1982 et des arrivées d'eau par l'arrière du village de Bellevue. Il demande si le point central de la crue de 1982, à savoir les conséquences des travaux autour du pont de Bellevue où l'eau s'est accumulée, ont été pris en compte.

Séverine GAGNOL, VNF, confirme que les aménagements actuels du pont de Bellevue jouent un rôle dans la dynamique des inondations du village. VNF a échangé avec les services de Nantes Métropole, qui ont pris note de ce sujet. VNF travaille également avec les services de l'Etat en charge du projet de doublement du périphérique. Ces sujets sont bien identifiés et font l'objet d'une coordination avec les acteurs concernés.

Un membre de l'association La Bellevusienne souhaite savoir où passeront les bateaux dans le cas de la variante C d'aménagement du secteur de Bellevue. Dans le cas de la variante B, il s'inquiète de la manière dont les maraîchers pourront continuer à assurer leur prise d'eau.

Claire PERARD, VNF, indique que dans le cas de la variante C, le chenal et donc les bateaux passerait au nord du lit de la Loire. Elle relève que le sujet de la prise d'eau des maraîchers n'a pas encore été regardé en détail, et rappelle qu'un des objets de la concertation est précisément de faire remonter les points qui n'auraient pas encore été étudiés par VNF et ses maîtres d'œuvre. Elle ajoute que si la prise d'eau des maraîchers n'était plus alimentée avec le projet, des mesures seraient mises en place pour y remédier. **Séverine GAGNOL, VNF**, précise que les aménagements ont été présentés ici en étiage et en basse mer, mais que tous les jours en haute mer, l'ensemble du chenal sera en eau.

Jean-Guy ALIX, maire de Sainte-Luce-sur-Loire, souligne la prise de conscience de Nantes Métropole sur le sujet des déplacements dans le secteur. La commune sera associée aux réflexions de la même façon que pour tous les plans de déplacement du secteur.

Jean-Pierre MAINGUET, représentant la commune d'Oudon souligne l'importance de communiquer les évolutions du projet au droit du bras de Neuve-Macrière. Il s'inquiète des impacts du projet sur le port d'Oudon, et des effets sur les bras secondaires de la mobilisation de sable en quantité importante. Il demande si les effets attendus présentés en réunion prennent en compte la deuxième phase du programme de rééquilibrage du lit de la Loire.

Séverine GAGNOL, VNF, explique que le programme de rééquilibrage de la Loire en est à sa première phase, c'est celle-ci qui est présentée en concertation. Une deuxième phase est prévue, mais ne pourra être mise en œuvre qu'après la réalisation des travaux de la première et du suivi de ses effets.

Claire PERARD, VNF, indique que la réouverture des bras secondaire va remobiliser des sédiments pour nourrir le lit du fleuve, mais que ce ne seront pas des volumes phénoménaux de matériaux. Les sédiments vont se répartir dans le cours de la Loire. A ce stade des modélisations, aucun dépôt n'a été observé dans le port d'Oudon, mais ce point sera à nouveau regardé de manière plus particulière, comme cela a été fait pour le port d'Ancenis.

Un riverain du bras de Cul de Bœuf constate que les seuils expérimentaux du Fresne-sur-Loire ont augmenté les courants forts dans ce bras, ce qui a dégradé les pieds de levée. Il s'inquiète d'un effet similaire avec la suppression des épis tel que prévu dans le projet de VNF.

Séverine GAGNOL, VNF, indique que le risque d'érosion des pieds de levée est étudié, tout comme la mise en place de mesures lorsque cela est nécessaire. Cela fera également l'objet d'un suivi fin après travaux, pour identifier tout secteur de désordre qui n'aurait pas été pré-identifié.

Claire PERARD, VNF, présente le retour d'expérience du remodelage des épis entre Chalonnes-sur-Loire et La Pointe effectué en 2009, et pour lequel un suivi a été réalisé pendant 5 ans. On constate un effet rapide de remobilisation du sable dès la première année, un rehaussement du chenal avec une érosion de la partie basse des grèves, un remaniement général des grèves, un rehaussement de la ligne d'eau à l'étiage, et un léger abaissement de la ligne d'eau en crue. Une partie du sable reste donc sur place. Elle ajoute que l'aménagement envisagé à Bellevue a aussi pour objet de ralentir les vitesses.

Gilles CHOSSON, Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets de Loire-Atlantique (ADAPAEF44), relève la modification rapide des fonds que le projet provoquera. Il s'inquiète de l'impact des travaux pour les espèces

migratoires qui se reproduisent sur ces fonds, telle la lamproie, si les 3 secteurs font l'objet de travaux de manière simultanée.

Un représentant de la Fédération de pêche de Loire-Atlantique indique qu'aucune zone de reproduction de la lamproie n'a été identifiée en aval d'Angers. Certaines larves peuvent dériver en aval, mais l'impact devrait être limité. Il ajoute que la Fédération est associée aux études et vigilante sur ces sujets.

Séverine GAGNOL, VNF, précise que ces éléments sont étudiés de manière détaillée par des bureaux d'études spécialisés.

Valérie SIMON, CEN des Pays de la Loire, rappelle que l'objectif du programme de rééquilibrage de la Loire est la restauration du fleuve dans son ensemble pour mieux faire face aux évolutions à venir. Le projet vise à donner à la Loire la capacité de rester vivante, et à conforter sa richesse.

Jacques BIRGAND, Comité pour la Loire Demain, souligne l'importance du projet qui est loin d'être un gaspillage d'argent public. Il invite ceux qui en douteraient à regarder le film de Jean-Paul GISLARD, le site du Comité pour la Loire Demain ou encore celui du GIP Loire Estuaire, pour comprendre 40 années de préjudice contre la Loire. Il insiste sur la nécessité de redonner son équilibre à la Loire pour ne pas perdre ses qualités environnementales. Il demande pourquoi VNF affiche un budget de 42 millions d'euros alors qu'il avait retenu un budget de 62 millions d'euros. Il indique par ailleurs ne pas retrouver l'avis du Conseil scientifique sur le projet.

Séverine GAGNOL, VNF, indique que les 62 millions d'euros correspondent au montant total estimé des deux phases du programme de rééquilibrage de la Loire. La première phase présentée en concertation est estimée à 42 millions d'euros, un montant qui reste stable à ce stade des études. Ce montant est une fourchette haute qui se base par exemple sur la variante d'aménagement la plus chère à Bellevue.

Elle rappelle les nombreuses instances autour du projet : le comité de pilotage qui prend les décisions sur la mise en œuvre du Contrat pour la Loire et ses Annexes en se basant sur les travaux du Comité technique, un comité scientifique dédié au projet de VNF pour l'aider à l'élaboration des méthodologies d'études. Elle évoque le conseil scientifique de l'estuaire de la Loire (CSEL), une instance créée dans chaque estuaire, indépendante, et dont le secrétariat est assuré par l'Etat. Le projet a été présenté plutôt fois au CSEL. Il fera l'objet d'une présentation complète début 2019, une fois les études achevées, et le CSEL émettra alors un avis formel qui sera publié.

Un participant demande quelles incidences le projet aura sur la vitesse d'écoulement de l'eau en étiage et en forte eau. Il estime que les sédiments ne tiendront dans le lit que si la vitesse de l'eau est réduite, que c'est la condition d'un effet durable. Il craint que l'aménagement proposé par VNF ne soit pas suffisant. Il souhaite également connaître les mesures prises pour éviter l'érosion des berges, et si un suivi régulier a été budgété.

Séverine GAGNOL, VNF, rappelle qu'un des objectifs du programme est de donner plus de mobilité à la Loire. L'érosion des berges fait partie du fonctionnement normal de la Loire. Il ne s'agit donc pas d'empêcher systématiquement l'érosion des berges. Dans le cas où il y aurait des conséquences sur des zones d'habitat ou des levées par exemple, des mesures de protection pourront être prises. La concertation doit permettre d'engager la discussion, également avec les partenaires de VNF et notamment le CEN Pays de la Loire, pour prendre les bonnes mesures au cas par cas.

Claire PERARD, VNF, précise qu'on ne retrouvera pas la situation telle qu'au début du 20^e siècle, mais que l'effet attendu de l'aménagement de Bellevue est bien de ralentir les vitesses à l'amont. Elle ajoute que l'effet de l'ouvrage sur le flux de transport solide (c'est-à-dire la quantité de sédiments transportés par le fleuve) a été évalué sur modèle : le projet devrait diviser par deux la capacité de transport solide du fleuve en amont de Bellevue. Le projet favorise donc le dépôt de sédiments.

4. Clôture de la réunion

Séverine GAGNOL, VNF, remercie les participants pour les échanges riches, et leur rappelle le calendrier des réunions publiques de la concertation qui aura lieu du 30 mars au 29 avril 2018. Elle les invite à relayer l'information et à participer aux réunions et aux ateliers.

Annexes : liste des participants ayant émargé

NOM PRENOM	ORGANISME
Yves ROUVRAY	AAPPMA Le Scion Florentais, Fédération départementale de pêche 49
Jean-Guy ALIX	Maire de Sainte-Luce-sur-Loire
Jean-Louis VASSEROT	Conseiller municipal de Sainte-Luce-sur-Loire
Régine BRUNY	FNE Pays de la Loire
Jacques BOISLEVE	UR CPIE et Conseil scientifique mission Val de Loire
Pierre BOURDOISEAU	CDL
Jean-Charles JUHEL	Mauges Communauté
Yann DENIAUD	CD 44
François COLSON	Association Au bord du Fleuve Sainte Luce
Serge Mounier	Maire de Thouaré-sur-Loire
Alexandre KRIER	DSTA Thouaré-sur-Loire
Robert RIVAL	Ville de Bouchemaine
Fabienne LE LUDEC	COMPA
Jean-Guy GAUDUCHON	Adjoint au maire du Cellier
Jean-Pierre BELLEIL	Vice-président COMPA
Daniel BOURRE	Syndicat vignoble Grand Lieu Basse Goulaine
Alain FOURREAU	Association Les petits bateaux ligériens
Telesforo TUNA	Mairie de Sainte-Luce-sur-Loire
Jacques BIRGAND	Comité Loire de Demain
Philippe AUCLERC	Magazine Loire et Terroirs
Marie-Françoise BEAUJEAN	Mairie de Sainte-Gemmes-sur-Loire
Gaëtan BONNET	Pêcheur professionnel
Alain VEY	Maire de Basse-Goulaine
Alain ATHIMON	Sainte Luce Conseil de développement lucéen
Rémy DAVID	Mission Loire Nantes Métropole
Jacques ZEIMERT	Sauvegarde Loire angevine
Michel LIETOUT	Sauvegarde Loire angevine
Jean-Claude ONILLON	Pour Gilles PITOU, conseiller départemental, canton de Pommeraye
Arnaud LECOUSTRE	Croisi'Europe
Jean-Pierre MAINGUET	Commune d'Oudon
Jean-Paul GISLARD	Sauvegarde de la Loire
Frédéric FAISSOLE	Département 44
Joël LEGLAND	Association Loire pour tous
Michel BROCHU	Loire pour tous
Yves RIO	Mairie de Saint-Sébastien-sur-Loire
Laurence LE ROY	Syndicat mixte Loire et Goulaine
Cédric TITEUX	Fédération pêche 44
Joseph BRANCHEREAU	Ile Briand 44 ANETZ
Michel BRANCHEREAU	Ile Briand 44 ANETZ
Didier LEHAY	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire
Alain CHALOPIN	Fédération régionale chasse
Gilles CHOSSON	ADAPAEF 44
Christophe HIVERT	AIDLD
Thierry ROZIER	CDL